



Mairie de Saulzet-le-Froid

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU

Séance du : 20/06/2020 à 10H30  
Lieu : Salle des Fêtes – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 15/06/2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- Approbation du Compte rendu du conseil du 06 juin 2020
- Travaux d'Eclairage Public
- Vente et achat de parcelles à Zanières
- Questions diverses

LES PARTICIPANTS	
Présents :	Philippe Guittard, Jérémy Guittard, Carine Fontaine, Martine Chaumet, Colette Guilloud, Patrick Pellissier, Gérard Beaudonnat, Carine Gardet, Ophélie Roux, Jérôme Pellissier, Céline Silberberg
Absents représentés :	
Absents non représentés :	
Participants à la réunion :	

---

✓ **Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Carine Gardet est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte

---

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 juin 2020:**

Tous les membres du Conseil Municipal ont approuvé le contenu du procès-verbal de la séance du 06 juin 2020.

Le Conseil Municipal a décidé que dorénavant :

- Un compte rendu synthétique de Conseil Municipal pour diffusion rapide (affichage au niveau des panneaux d'affichage dans les villages et du site internet quand celui-ci aura été remis à jour) sera réalisé.
- Un procès-verbal plus détaillé, validé par l'ensemble des conseillers sera disponible à la Mairie.

---

### **2. Travaux d'éclairage public :**

Le Conseil Municipal a validé une étude du SIEG concernant des travaux de réparation :

- d'un câblage d'un lampadaire situé sur la traversée du bourg de Saulzet-Le-Froid sur la D74, pour un montant de 1040 € HT.
- du radar de détection du radar pédagogique situé à Zanières sur la D5 dans le sens Murole-Clermont Ferrant pour un montant de 367 € HT.

Le montant total de l'étude est de 3000 € HT répartis selon de tableau ci-dessous, qui prend en compte également la participation financière du SIEG.

	<b>Lampadaire (Le Bourg)</b>	<b>Radar de Détection (Zanières)</b>	<b>Montant total</b>
<b>Montant HT</b>	2082	918 €	3000 €
<b>Participation du SIEG</b>	1041 € (soit 50%)	551 € (soit 60%)	1592 €
<b>Reste à la charge de la commune</b>	1041 €	367 €	1408 €

---

### **3. Vente et Achat d'une parcelle à Zanières.**

Le Conseil Municipal a validé par un vote à main levée (10 voix pour – 0 contre – 0 abstention) la demande de Mme Roux (requérante et membre du Conseil Municipal) d'achat d'une parcelle communale de 11m<sup>2</sup> située en limite de son terrain actuel et de la vente d'une autre parcelle de 2 m<sup>2</sup> à la commune afin de faciliter le passage des riverains. Le bornage ayant été déjà effectué en présence et avec l'accord de l'ensemble des propriétaires riverains.

*NB : le vote s'est déroulé sans la présence de la requérante également membre du Conseil Municipal*

---

#### 4. Question diverses :

Monsieur le Maire a abordé les points suivants :

- ✓ Parc informatique de la Mairie : un projet de renouvellement a été proposé, de même qu'un projet d'acquisition d'un équipement portable de sonorisation pour la salle des fêtes et d'un vidéoprojecteur.
- ✓ Cimetière : à la demande d'administrés, M le Maire propose que la Commune prévoie un columbarium dans l'enceinte du cimetière.

Les conseillers municipaux ont abordés les points suivants :

- ✓ Rachat du site de Pessade : le site appartient à la Communauté de Communes de Mond'Arverne et le rachat est porté par des investisseurs privés. Le Conseil Municipal demande une rencontre avec ces investisseurs privés afin qu'ils présentent à la Commune leur projet d'exploitation du site.
- ✓ Estive de Pessade : l'estive sera inexploitée pour la saison 2020, la demande de convention de pâturage précaire d'un an faite par M le Maire ayant été refusée par la Préfecture du Puy de dôme.

